



# Sous la Halle à Massueville

Décembre 2016

Résumé du procès-verbal de la séance du conseil

Communiqués

Nouvelles de vos organismes

Nos places d'affaires



## Joyeux Noël et Bonne Année

En cette période de réjouissances, nous tenons à vous souhaiter  
un Joyeux temps des Fêtes et une nouvelle Année  
remplie de Joie, de Paix et de Santé!

Les membres du Conseil et les employés



Messe de Minuit du 24 décembre 2016  
Informations page 22



# Municipalité de Massueville

## Rapport du maire

Le mois de novembre, dans le monde municipal, est celui où l'on s'occupe des budgets pour l'année suivante. Le 23 novembre, après des mois de travail et de discussions, la MRC de Pierre-De Saurel a adopté son budget 2017. Ce budget est important, car il fait partie de ceux qui ont le plus d'impact sur celui de la municipalité. Comme maire, il est de ma responsabilité de m'assurer que la MRC puisse jouer son rôle de municipalité régionale tout en étant très attentif aux enjeux financiers et budgétaires. Cette année, il n'y a que de bonnes nouvelles. En effet, tout en étant très actifs sur l'ensemble du territoire, nous avons réussi à faire en sorte que les contributions des municipalités, donc celles des citoyens, n'augmentent à peu près pas par rapport à l'an dernier. Il a fallu bien des efforts, tant dans l'administration de la MRC que de la part des élus qui, avec moi, siègent au Conseil de la MRC. Mais nous avons réussi. Nous en verrons les résultats à l'occasion de la présentation et de l'adoption du budget de la municipalité de Massueville, le lundi 12 décembre prochain. La rencontre se tiendra à 19h30 à la mairie et toute la population est invitée. C'est intéressant de comprendre où vont vos taxes et comment elles seront dépensées en 2017!

Par ailleurs, les dossiers ordinaires sont toujours actifs. Nous avons eu nos rencontres à la Régie de protection des incendies et à la Régie d'aqueduc. Pour ce qui est des services de sécurité incendie, il faut savoir que le gouvernement nous demande d'évaluer la possibilité de favoriser des regroupements volontaires de services. Vous savez que Massueville, Saint-Aimé et Saint-Louis partagent un service. Depuis quelques mois, Saint-Marcel, Saint-Jude et Saint-David nous proposent d'évaluer l'impact d'un regroupement de tous nos services. Nous sommes en train de réfléchir à la manière de réaliser une étude pour voir et analyser les avantages et peut-être les inconvénients de ce type de regroupement. Le gouvernement offre présentement des montants pour payer 50% de telles études. Nous saurons à l'hiver si nous allons de l'avant.

En terminant, parce que c'est déjà le moment, je tiens au nom de tous les membres de votre Conseil municipal et de tous les employés de la municipalité à vous offrir mes meilleurs vœux à l'occasion des Fêtes. Je vous souhaite un très joyeux Noël!

Le maire,



Denis Marion



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE MASSUEVILLE

Bureau municipal : 450 788-2957

Télécopieur : 450 788-2050

Courriel : [massueville@pierredesaurel.com](mailto:massueville@pierredesaurel.com)

Site Web : [www.massueville.net](http://www.massueville.net)

Fière d'appartenir à la MRC Pierre-De Saurel

<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Téléphone</b>
Denis Marion, maire	450 788-2174
Stéphane Brouillard, conseiller no 1	450 788-2450
Nicole Guilbert, conseillère no 2	450 788-3125
Vacant	
Ginette Bourgeois, conseillère no 4	450 788-2173
Richard Gauthier, conseiller no 5	450 788-3350
Matthieu Beauchemin, conseiller no 6	450 788-3939

<b>Services</b>	<b>Responsable</b>	<b>Téléphone</b>
Urgence (ambulance, police, incendie...)		911
Directrice générale	France Saint-Pierre	788-2957
Responsable de la voirie	Yan Bussières	788-2957
Inspecteur en bâtiment	Xavier Rajotte	788-2957
Directeur service incendie	Christian Desrosiers	788-2873
Location école		450 788-2957
Presbytère de Saint-Aimé	Pierrette Bélisle	788-2238 788-2203
Bibliothèque	Claire Montplaisir	788-3120
École Christ-Roi	Julie Durand (dir.)	788-2208
Loisirs Saint-Aimé et Massueville,	Marie-Soleil Gaudreau	788-2215
Comité St-Jean-Baptiste	Lucille Bernier	788-2161
FADOQ	Pierrette Champagne	788-2576
Cercle des fermières	Isabelle Vincent	788-2023
Comité du Parc	Maria Libert	788-2146
Ô Chalet Aimé Massue	Isabelle Berthiaume	881-1324
Fête des récoltes	Louis Fillion	514 592-5776
Route des épouvantails	Françoise Beaulac	788-3452
Tour cycliste	Simon Lavallée	788-2633
OMH de Massueville	Lise Poirier	788-2403
Service de Popote roulante		450 785-2874
Sûreté du Québec	M.R.C. Pierre-De Saurel (urgence)	911
	(cellulaire)	*4141
	Informations générales	450 743-7947
	Info-crime	1 800 711-1180
SPA Drummond		1 855 472-5700
Centre de prélèvements		438 823-4772 ou 450 855-7264



À leur séance, les membres du Conseil ont résolu

- **D'ACCORDER** une aide financière de 2 000 \$ pour l'année 2017 à la Bibliothèque de Saint-Aimé et Massueville.
- **DE NOMMER** Richard Gauthier en tant que représentant municipal au comité organisateur du tournoi de soccer de la *ligue de soccer des Patriotes*, qui se tiendra au mois d'août 2017 et de nommer Nicole Guilbert et Denis Marion en tant que substituts en cas d'absence.
- **D'ACCORDER** une aide financière de 100 \$ aux enfants de la maternelle de l'école Chris-Roi afin que ces derniers puissent suivre des cours de natation.
- **DE SOUMETTRE** au Comité de la sécurité publique les priorités suivantes :
  1. Surveillance des infractions au Code de sécurité routière (CSR);
  2. Application des règlements RM et de la réglementation concernant la circulation des véhicules lourds, particulièrement sur les voies interdites, et surveillance accrue des véhicules récréotouristiques tels que les véhicules tout-terrain (VTT), les motoneiges, les motocross, etc. qui circulent sur les voies interdites et les terrains privés.
  3. Surveillance spéciale des lieux publics, surtout durant la période estivale, par exemple l'école, l'église, les parcs, particulièrement le soir et la nuit et durant les différentes activités dans le village telles que les festivités de la Saint-Jean-Baptiste, le Tour cycliste panoramique de la Yamaska et la Fête des récoltes.
- **DE RATIFIER** l'installation d'un système d'alarme relié à une ligne téléphonique pouvant appeler jusqu'à cinq numéros en cas de problème à la station de pompage.
- **D'AUTORISER** Marc Guilbeault, inspecteur municipal de la Municipalité de Saint-Aimé, à avoir le code et les clés du garage municipal en cas de besoin en l'absence de Yan Bussières, inspecteur municipal de Massueville.
- **DE S'ENGAGER** à respecter les modalités, qui s'appliquent à la Municipalité, du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.
- **D'AUTORISER et APPUYER** le dépôt du projet du Camping Le Québécois de Massueville au comité directeur du RAME de l'OBV Yamaska; **DE CONFIRMER** sa collaboration à ce projet, laquelle représente 2 500\$ par

année en temps du personnel de la Municipalité du Village de Massueville.

- **D'ACCEPTER** les conditions et les exigences de l'accord de financement par Financement agricole Canada pour un projet de cuisine MAPAQ et **D'AUTORISER** le maire Denis Marion et la directrice générale France St-Pierre à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Massueville tous les documents nécessaires à l'accord de financement du Fonds AgriEsprit de FAC.
- **DE S'ENGAGER** à respecter tous les termes du protocole d'entente (# 201611-006RU) avec la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel concernant la demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT) afin de soutenir l'organisme Ô Chalet Aimé-Massue qui doit faire des travaux de rénovation d'urgence.
- **DE RADIER** les arrérages de taxes qui s'élèvent à 576.81 \$ du 380, rue Bonsecours, qui n'ont pas été acquittés lors de l'expropriation.
- **DE RETENIR** les services de Manon Paul-Hus pour l'entretien de la mairie en 2017 pour un montant de 2 450 \$ plus les taxes applicables.
- **DE RETENIR** les services de Les Serres Pierre-Luc Villiard pour faire l'entretien des plates-bandes de l'édifice municipal au coût de 389.85 \$ plus les taxes applicables, et de faire l'achat de 2 arbustes de remplacement, conformément à la soumission reçue.
- **DE MANDATER** irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement Aon Hewitt) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur.
- **D'ACCEPTER** la proposition de la Corporation informatique Bellechasse (CIB) pour le renouvellement du soutien technique du logiciel de gestion et taxation version réseau pour l'année 2017, au montant de 4 810 \$ plus taxes, et pour le maintien du rôle en ligne au montant de 203.40 \$, plus les taxes applicables.
- **DE S'ENGAGER** à payer 50% des coûts de la location et du ménage avec la municipalité de Saint-Aimé pour l'évènement du dépouillement d'arbre de Noël.
- **D'APPUYER** la démarche de la Fédération québécoise des municipalités sur le projet de loi no 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives.

• **D'ADOPTER LES RÈGLEMENTS SUIVANTS :**

- 1- Adoption du second projet de règlement no S449-16 modifiant le règlement de zonage numéro 293-91 afin d'ajouter des normes architecturales dans la zone ZCA-12 et des normes d'implantation applicables aux bâtiments accessoires.
- 2- Adoption du projet de règlement no 450-16 établissant une procédure de remboursement des frais de représentation et de déplacement des élus et des employés pour le compte de la Municipalité du Village de Massueville.
- 3- Adoption du projet de règlement no 452-16 prévoyant la création d'une réserve financière pour l'acquisition d'une camionnette à charge légère.
- 4- Adoption du projet de règlement no 453-16 établissant une réserve financière pour l'achat d'équipements de bureau et de matériel informatique.

**La prochaine séance du Conseil**

La prochaine séance du Conseil municipal de Massueville aura lieu lundi 16 janvier 2017 au bureau municipal situé au 246, rue Bonsecours à Massueville, à compter de 19h30.



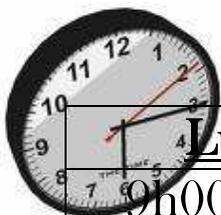
On vous attend en grand nombre!!

Site Web : [www.massueville.net](http://www.massueville.net)

Comité de développement touristique et culturel (CDTC)

[www.village-massueville.com](http://www.village-massueville.com)

**Heures d'ouverture du bureau municipal**



<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Mercredi</u>	<u>Jeudi</u>
9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00
13h00 à 16h00	13h00 à 16h00	13h00 à 16h00	13h00 à 17h00



**Congés des fêtes**

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 19 décembre 2016 au 2 janvier 2017 inclusivement.





## **AVIS PUBLIC**

### **Entrée en vigueur du règlement no 452-16 prévoyant la création d'une réserve financière pour l'acquisition d'une camionnette à charge légère**

---

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donnée par la soussignée France Saint-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Massueville ;

QUE lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Massueville, qui s'est tenue le 5 décembre 2016, les membres ont adopté le règlement numéro 452-16 prévoyant la création d'une réserve financière pour l'acquisition d'une camionnette à charge légère.

**ET** que toute personne peut prendre connaissance de ce règlement à mon bureau, durant les heures d'ouverture habituelles.

Donné à Massueville, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2016.

La directrice générale et secrétaire-trésorière

France Saint-Pierre g.m.a.

## **AVIS PUBLIC**

### **Entrée en vigueur du règlement no 453-16 prévoyant la création d'une réserve financière pour l'achat d'équipements de bureau et matériels informatiques**

---

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donnée par la soussignée France Saint-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Massueville ;

QUE lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Massueville, qui s'est tenue le 5 décembre 2016, les membres ont adopté le règlement numéro 453-16 prévoyant la création d'une réserve financière pour l'achat d'équipements de bureau et matériels informatiques.

**ET** que toute personne peut prendre connaissance de ce règlement à mon bureau, durant les heures d'ouverture habituelles.

Donné à Massueville, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2016.

La directrice générale et secrétaire-trésorière

France Saint-Pierre g.m.a.

# Budget 2017

Le lundi 12 décembre 2016  
19h30, Mairie

Bonjour et bienvenue à cette séance extraordinaire du Conseil municipal de Massueville, tenue à la mairie, 246, rue Bonsecours à Massueville, 19 h30.

C'est avec fierté que je vous présente les prévisions budgétaires 2017. Ce budget équilibré est le résultat d'une démarche de planification rigoureuse visant une saine gestion des finances de la

municipalité. Les prévisions budgétaires qui vous seront présentées dans les pages suivantes ont été établies dans le respect de notre vision stratégique et en vue de consolider chacune des grandes orientations adoptées pour l'avenir du Village de Massueville.

## **Rétrospective 2016**

- \* Outre l'ensemble des activités normales de la municipalité, en 2016, Massueville a exceptionnellement procédé :
- \* À l'élagage des arbres sur les rues de l'Église et Sainte-Julie;
- \* À l'installation d'un système d'alarme et au rajeunissement du système de flottes à la station de pompage;
- \* À la construction d'un réseau pluvial sur une partie de la rue Napoléon ;
- \* À la vente du terrain au 380, rue Bonsecours pour la construction du siège social du parc éolien de Pierre-De Saurel.

Dans une vision à plus long terme, nous avons fait des demandes d'aide financière entre autres pour faire le renouvellement des conduites d'eau et d'égout sur la rue de Varennes et la rue Cartier.

## **Budget 2017**

D'année en année, le budget de la municipalité varie à la hausse ou à la baisse selon les revenus qui proviennent, outre des taxes des contribuables de Massueville, de l'affectation des surplus des années passées ou de sommes que nous recevons du gouvernement du Québec. En conséquence, ce n'est pas



tant le montant total du budget qui est significatif, mais plutôt la part de ce budget qui provient directement des poches des contribuables.

Je suis très fier du résultat et je tiens à souligner le professionnalisme et l'engagement de toute l'équipe du conseil et de l'administration municipale. Le fruit de notre travail rigoureux nous permet de livrer cette année encore un budget équilibré de 874 905 \$.

Ce résultat découle de la planification et des choix que nous avons faits au cours des années antérieures. Tout au long de ce travail, nous avons eu le souci de limiter au maximum la charge fiscale afin de respecter la capacité de payer des citoyens et des citoyennes. Cet exercice ambitieux se traduit aujourd'hui par une baisse moyenne du compte de taxes de 1,21 %, incluant la taxe foncière et la taxe de services.

Ces résultats sont nettement positifs, quand on sait que dans les budgets des années 2014 et 2015 nous avons dû composer avec d'importantes compressions financières gouvernementales et l'ajout de nouvelles responsabilités. Nous sommes extrêmement satisfaits de cette performance après deux ans.

Un enjeu incontournable de la préparation budgétaire est certainement le maintien d'un effort fiscal acceptable.

L'année 2017 sera une année chargée, une année de transition vers les élections municipales de l'automne 2017, lesquelles apporteront certainement des changements à la composition du conseil municipal.

D'autres changements sont également attendus en matière de législation municipale. Le gouvernement du Québec vient tout juste de déposer un projet de loi dans la foulée des recommandations du Rapport Perreault sur la reddition de comptes.

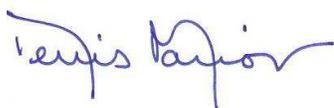
Nous pourrons bientôt voir la portée de la législation qui reconnaîtra les municipalités comme des gouvernements de proximité, et apprendre quels nouveaux outils financiers seront disponibles afin de dégager une marge de manœuvre pour que les municipalités puissent bénéficier d'une plus grande autonomie et assumer pleinement leurs nouvelles responsabilités.

Le Budget 2017 est le dernier adopté par les membres actuels du Conseil municipal. Nous avons toujours travaillé dans le respect et pour le mieux-être des citoyennes et citoyens de Massueville et ce fil conducteur se retrouve dans nos actions et dans les résultats que nous avons obtenus.

Notre rôle foncier en est à sa 3e année. Il comporte une augmentation moyenne de la valeur des propriétés de 0.49 % et sa valeur totale est passée 34 911 600 \$ à 35 082 500 \$.

- ✓ Le budget 2017 de la Municipalité du Village de Massueville est équilibré à 874 905 \$. Cela confirme la concrétisation des orientations importantes prises dans les années antérieures par les élus ;
- ✓ Le budget prévoit une baisse moyenne du compte de taxes de 1.21%;
- ✓ Il y a création de deux réserves financières, une pour l'achat futur d'une camionnette et une autre pour le rajeunissement des équipements et du matériel informatique;
- ✓ Afin d'assumer des dépenses non récurrentes, un montant de 39 640 \$, issu des surplus des années antérieures sera utilisé afin de ne pas augmenter le fardeau fiscal des contribuables:
  - Élections : 6 640 \$
  - Disposition des boues des étangs aérés : 20 000 \$
  - Achat d'un radar de vitesse pour l'entrée du village : 10 000 \$
  - Formation obligatoire de l'opérateur de l'usine d'épuration des eaux usées : 3 000\$
- ✓ La MRC instaurera la collecte des matières organiques avec le bac brun au printemps 2017;
- ✓ Des travaux de renouvellement des conduites d'eau et des égouts sanitaire et pluvial sur la rue Cartier et De Varennes, au sud de la rue Cartier, sont prévus.

Le maire,



Denis Marion

### Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954.1 du code municipal, le Conseil doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE,

Le Conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017, qui s'élèvent à 874 905 \$, comme le montre le tableau suivant :



Revenus	Budget 2017	Budget 2016	Total anticipé au 31 décembre 2016	Variation
<b>Taxes:</b>				
-Sur la valeur foncière	417 729	402 896	404 697	13 032
-Service à la dette	51 220	52 367	52 611	(1 391)
-Réserve financière	26 311	19 201	19 291	7 020
-Consommation d'eau	46 300	50 200	48 349	(2 049)
-Égout	-	1 000	1 183	(1 183)
-Enlèvement des ordures	27 354	41 832	42 382	(15 028)
-Éclairage des rues	-	8 382	8 382	(8 382)
<b>Total des taxes</b>	<b>568 915</b>	<b>575 878</b>	<b>576 895</b>	<b>(7 980)</b>
<b>Paielements tenant lieu de taxes:</b>				
-Gouvernement du Québec	12 000	15 000	12 540	(540)
-Gouvernement du Canada	710	689	708	2
-Organismes municipaux	2 523	2 330	2 523	(0)
<b>Total - Paiements tenant lieu de taxes</b>	<b>15 233</b>	<b>18 019</b>	<b>15 772</b>	<b>(539)</b>
<b>Services rendus:</b>				
<b>Services rendus aux org. municipaux</b>				
-Réseau de distribution de l'eau			-	-
-Réseau d'égout	1 617	3 000	4 382	(2 765)
-Loisirs- Activité récréative			1 708	
<b>Total service rendus aux org</b>	<b>1 617</b>	<b>3 000</b>	<b>6 089</b>	<b>(2 765)</b>
<b>Autres services rendus:</b>				
-Administration générale	4 540	5 457	5 481	(941)
-Sécurité civile	800	500	775	25
-Transport - réseau routier	4 100	4 000	6 890	(2 790)
-Hygiène du milieu	37 000	42 600	41 634	(4 634)
- Santé et bien être			900	
-Aménagement et urbanisme			30 782	(30 782)
- Loisirs et culture	9 000	5 000	14 549	(5 549)
<b>Total autres services rendus</b>	<b>55 440</b>	<b>57 557</b>	<b>101 011</b>	<b>(44 671)</b>
<b>Imp.droits, amendes et pénalités:</b>				
-Licences et permis	500	500	1 025	(525)
-Mutations immobilières	13 719	10 000	18 461	(4 742)
-Autres revenus	-	-	238	(238)
<b>Total - Amendes et pénalités</b>	<b>14 219</b>	<b>10 500</b>	<b>19 724</b>	<b>(5 505)</b>
<b>Intérêts:</b>				
-Banque et autres institutions			169	(169)
-Arrérages de taxes	8 103	10 000	13 258	(5 155)
- Intérêts - compte à recevoir			197	(197)
- Intérêts FCCQ	11 005	12 655	12 655	(1 650)
<b>Total des revenus d'intérêts</b>	<b>19 108</b>	<b>22 655</b>	<b>26 279</b>	<b>(7 171)</b>
<b>Autres revenus:</b>				
-Cession de propriétés	20 000		42 915	(22 915)
-Contribution Pacte rural	53 500	36 142	37 642	15 858
- Revenus de location	10 000	13 900	10 698	(698)
-Autres revenus	2 800	500	708	2 092
- Revenus du Fonds de dévitalisation			152 513	(152 513)
-Ristourne MMQ	-	-	666	(666)
<b>Total des autres revenus</b>	<b>86 300</b>	<b>50 542</b>	<b>245 142</b>	<b>(158 842)</b>
<b>REVENUS DE TRANSFERTS</b>				
<b>Subventions gouv. Qc</b>				
- TECQ	15 000	2 000	9 569	5 431
- Péréquation	31 700	36 700	36 725	(5 025)
- FCCQ - Québec	57 373	55 779	55 779	1 594
- Réseau routier - Voirie municipale	10 000	10 000	15 572	(5 572)
<b>Total des transferts</b>	<b>114 073</b>	<b>104 479</b>	<b>117 644</b>	<b>9 594</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>874 905</b>	<b>842 630</b>	<b>1 108 556</b>	<b>(233 651)</b>

Dépenses	Budget 2017	Budget 2016	Anticipé au 31 décembre 2016	Variation
<b>Administration générale</b>				
- Conseil municipal	23 812	28 035	24 096	(284)
- Gestion financière	157 140	160 702	155 257	1 883
- Greffe	6 640	5 280	610	6 030
- Évaluation	8 774	9 170	8 198	576
- Autres	14 939	19 425	21 349	(6 410)
<b>Total - Administration</b>	<b>211 305</b>	<b>222 612</b>	<b>209 509</b>	<b>1 795</b>
<b>Sécurité publique:</b>				
- Sûreté du Québec	26 303	26 327	26 327	(24)
- Sécurité incendie	62 454	65 747	63 741	(1 287)
- Sécurité civile	4 895	3 956	4 636	259
<b>Total - Sécurité publique</b>	<b>93 652</b>	<b>96 030</b>	<b>94 704</b>	<b>(1 052)</b>
<b>Transport:</b>				
- Voirie municipale	66 074	64 663	87 519	(21 445)
- Enlèvement de la neige	32 000	31 465	31 067	933
- Éclairage des rues	7 500	8 000	6 727	773
- Circulation	1 400	1 400	358	1 042
- Transport adapté	3 055	3 340	3 340	(285)
<b>Total - Transport</b>	<b>110 029</b>	<b>108 868</b>	<b>129 012</b>	<b>(18 983)</b>
<b>Hygiène du milieu:</b>				
- Réseau de distribution de l'eau	55 981	55 160	63 751	(7 770)
- Traitement des eaux usées	84 192	79 178	60 576	23 616
- Réseau d'égout	16 050	3 500	10 086	5 964
- Déchets domestiques	28 130	43 027	42 131	(14 001)
- Collecte des matières dangereuses	200	200	476	(276)
<b>Total - Hygiène du milieu</b>	<b>184 553</b>	<b>181 065</b>	<b>177 020</b>	<b>7 533</b>
<b>Santé et bien-être:</b>				
- Contribution OMH	6 000	6 000	5 794	206
<b>Total - Santé et bien-être</b>	<b>6 000</b>	<b>6 000</b>	<b>5 794</b>	<b>206</b>
<b>Aménagement, urb. et dév.</b>				
- Urbanisme	83 122	18 150	20 811	62 311
- Promotion et développement	4 026	34 065	65 854	(61 828)
- Tourisme	4 523	4 349	4 350	173
<b>Total - Amén, urbanisme et dév.</b>	<b>91 671</b>	<b>56 564</b>	<b>91 015</b>	<b>656</b>
<b>Loisirs et culture:</b>				
- Location école et Loisirs	30 890	28 920	34 968	(4 078)
- Bibliothèque	10 628	9 260	9 330	1 298
<b>Total - Loisirs et culture</b>	<b>41 518</b>	<b>38 180</b>	<b>44 298</b>	<b>(2 780)</b>
<b>Frais de financement:</b>				
- Intérêts sur dettes à long terme	36 127	38 298	38 485	(2 358)
- Intérêts sur marge de crédit	1 000	3 000	4 158	(3 158)
<b>Total - Frais de financement</b>	<b>37 127</b>	<b>41 298</b>	<b>42 643</b>	<b>(5 516)</b>
<b>Conciliation à des fins fiscales:</b>				
- Remb. de la dette à long terme	119 386	116 580	116 580	2 806
- Activité d'investissement	13 500	-	(112 682)	126 182
- Affectation du surplus	(19 640)	(24 319)	153 127	(172 767)
- Affectation à règlement fermé	(15 000)	(15 000)	(15 000)	-
- Montant à pourvoir dans le futur	-	1 551	-	-
- Réserve financière - usine	804	13 201	4 291	(3 487)
<b>Total des autres activités</b>	<b>99 050</b>	<b>92 013</b>	<b>146 316</b>	<b>(47 266)</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>874 905</b>	<b>842 630</b>	<b>940 311</b>	<b>(65 407)</b>

## Adoption du règlement numéro 448-16 établissant les taux de taxes, les tarifs 2017 et les conditions de leur perception

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Massueville doit procéder à l'adoption de son budget par règlement pour en fixer les différents taux de taxes, les tarifs pour les services et les différentes compensations et autres modalités;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 octobre 2016 par madame la conseillère Nicole Guilbert;

ATTENDU QU'un avis public annonçant la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2017 a été publié en date du 24 novembre 2016 tel que stipulé par la Loi;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus par la loi, soit au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté, et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;

Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Massueville ORDONNE et DÉCRÈTE par le présent règlement ce qui suit :

### **ARTICLE 1.**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

### **ARTICLE 2**

Les taux de taxes et les tarifs pour les services énumérés ci-dessous s'appliquent pour l'année fiscale 2017.

### **ARTICLE 3 - TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES**

Il est imposé et il sera prélevé, pour l'exercice financier de 2017, sur tout immeuble imposable inscrit au rôle d'évaluation en vigueur, une taxe foncière générale, basée sur la valeur de ces unités telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation foncière, aux taux fixés, ces taux variant selon les catégories d'immeubles suivantes :



Pour les immeubles résidentiels, non résidentiels, industriels et agricoles :

- Taxe foncière générale: 1.179 \$ du 100 \$ d'évaluation ;
- Terrains vagues desservis : 2.358 \$ du 100 \$ d'évaluation.

#### ARTICLE 4 – TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES – SERVICE À LA DETTE

Pour financer les dépenses relatives aux dettes de la Municipalité, découlant de règlements d'emprunt, il est imposé et il sera prélevé pour l'exercice financier de 2017, sur tout immeuble imposable, une taxe foncière spéciale, basée sur la valeur de ces unités telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation foncière, aux taux suivants:

- Règlement d'emprunt no 367-02 0.018 \$ du 100 \$ d'évaluation;
- Règlement d'emprunt no 396-07 0.009 \$ du 100 \$ d'évaluation;
- Règlement d'emprunt no 422-10 0.119 \$ du 100 \$ d'évaluation;

#### ARTICLE 5 – TAXES SPÉCIALES POUR LES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Il est imposé et il sera prélevé, pour l'exercice financier de 2017, sur tout immeuble imposable inscrit au rôle d'évaluation en vigueur, une taxe spéciale basée sur la valeur de ces unités telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation foncière :

- Réserve financière – Usine d'épuration 0.055 \$ du 100 \$ d'évaluation;
- Réserve financière - Camion 0.010 \$ du 100 \$ d'évaluation;
- Réserve financière – Matériel informatique 0.010 \$ du 100 \$ d'évaluation

#### ARTICLE 6 – TAXES POUR CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX

##### SECTION I

##### INTERPRÉTATION

Dans le présent chapitre, on définit comme suit les termes suivants :

« **Unité d'occupation** » : Une unité d'occupation résidentielle, industrielle, commerciale ou institutionnelle;

« **Unité d'occupation résidentielle** » : De façon générale, une unité d'occupation résidentielle désigne toute maison unifamiliale permanente, chacun des logements d'un immeuble à logements multiples, chacun des logements d'un immeuble à caractère mixte (immeuble occupé par un ou des



commerces et par un ou des logements), un appartement en copropriété (condominium) occupé de façon permanente ou saisonnière ainsi que chaque maison mobile, habitation saisonnière, maison de ferme. Dans le cas d'une maison de chambres, une unité résidentielle est comptabilisée pour chaque groupe de cinq chambres comprises dans ladite maison de chambres, lorsque lesdites chambres ne comportent aucune cuisinière ni four à micro-ondes ni tout autre appareil pouvant servir à la préparation des repas.

« **Unité d'occupation industrielle, commerciale ou institutionnelle (ICI)** » : De façon générale, une unité d'occupation ICI désigne toute industrie, commerce et institution, y compris les communautés religieuses, les logements gouvernementaux ou paragouvernementaux ayant un établissement sur le territoire de la municipalité.

« **Unité d'évaluation construite** » : Unité d'évaluation imposable sur laquelle est construit tout genre de bâtiment, garage, remise, entrepôt, etc. ayant une valeur imposable au rôle d'évaluation.

« **Bac destiné aux matières résiduelles** » : Bac roulant fait de matière plastique d'une capacité d'au plus 360 litres et destiné à recevoir les matières résiduelles suivantes :

- les produits résiduaires solides à 20<sup>0</sup> C, combustibles ou non, provenant de l'activité des ménages et des établissements industriels, commerciaux et institutionnels, plus précisément et d'une manière non limitative :
  - i) les ordures ménagères comprenant les résidus de cuisine, les matières servant à l'emballage de denrées consommables et les objets brisés;
  - ii) les cendres et mâchefers éteints et refroidis, comprenant les produits de combustion du charbon et du bois utilisés pour la cuisine ou le chauffage et les résidus d'incinération des ordures ménagères;
  - iii) les matières commerciales constituées des résidus de l'activité des différents circuits de distribution et de vente de biens et/ou de services;
  - iv) les matières résiduelles industrielles : les déchets des établissements industriels provenant des activités administratives et de gestion.

## SECTION II

### 1. Taxe - Fourniture d'eau, tarif de base et débit mesuré par un compteur d'eau

Il est imposé et il sera prélevé, pour l'exercice financier de 2017, sur toutes les unités d'occupation imposables sur lesquelles est construit un bâtiment alimenté par le réseau d'aqueduc municipal, occupé ou vacant, une taxe pour la fourniture de l'eau de 50 \$, taux de base pour 70 mètres cubes.

#### Tarif - débit d'eau mesuré par un compteur d'eau

Nonobstant le tarif de base, lorsque l'eau fournie par la Municipalité du Village de Massueville, mesurée par un compteur d'eau, dépasse le nombre de mètres cubes de base, le tarif pour la consommation supplémentaire est de 0,70 \$ par mètre cube supplémentaire.

#### Tarif - Bouvry Export Calgary ltée

Dans le cas de l'immeuble dont le matricule est 4986 22 1767, le taux de base ne s'applique pas. Toutefois, le tarif pour la fourniture de l'eau mesurée par chacun des compteurs d'eau, dès le premier mètre cube, est de 0,70 \$ par mètre cube.

### 2. Taxe - Déchets domestiques, collecte sélective et collecte des déchets organiques

Aux fins de financer le service d'enlèvement des déchets, le service de collecte sélective et le service de collecte des déchets organiques, il est imposé et sera prélevé, pour l'exercice financier de 2017, sur toutes les unités d'occupation imposables inscrites au rôle d'évaluation en vigueur, situées sur le territoire de la municipalité, sur lesquelles est construit un bâtiment, occupé ou vacant, un tarif de 97 \$.

#### Tarifification pour bac supplémentaire destiné aux matières résiduelles

En sus de toute taxe ou compensation décrétée par le présent règlement, il est par le présent règlement imposé au propriétaire d'un immeuble desservi un tarif de 60 \$ du (1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017) et 30 \$ (1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2017) par année, par unité d'occupation, pour chaque bac en excédent du premier, destiné aux matières résiduelles et utilisé par le propriétaire ou l'occupant de l'unité d'occupation.

Chaque bac supplémentaire destiné aux matières résiduelles doit, pour être vidangé, être étiqueté par un autocollant délivré par la Municipalité et attestant du paiement du tarif décrété par le présent article. L'autocollant



doit être apposé sur la face du bac orientée vers la voie publique (côté opposé aux poignées).

### **Cas particuliers**

Lorsque, au cours de l'exercice financier de 2017, un bâtiment est construit ou démoli ou rendu inutilisable à la suite d'un incendie, on établit alors le tarif pour la compensation pour l'enlèvement et la disposition des déchets en calculant ou en ajustant, selon le cas, le tarif applicable, proportionnellement à la partie de l'exercice financier non encore écoulée au moment de la prise d'effet de la modification du rôle d'évaluation foncière.

La Municipalité crédite le compte relatif à l'immeuble ou rembourse le trop-perçu ou procède à l'envoi d'un compte, selon le cas, selon les modalités prévues aux articles 245 à 252 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1).

### **Article 7. Paiement par versements égaux**

Selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque pour un compte le total des taxes est égal ou supérieur à 300 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un (1) versement unique ou en trois (3) versements égaux.

### **Article 8. Dates de versements**

La date d'échéance du versement unique ou du premier versement des taxes municipales est le trentième (30<sup>e</sup>) jour qui suit l'expédition du compte de taxes. Cependant, la date ultime à laquelle peut être fait chaque versement postérieur au premier versement est de plus ou moins 45 jours qui suivent le dernier jour où peut être fait le versement précédent. Dans le cas où la date ultime d'un versement est un jour non ouvrable, elle est reportée au premier jour ouvrable suivant.

### **Article 9. Paiement exigible**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

### **Article 10. Autres prescriptions**

Les prescriptions des articles 7, 8 et 9 s'appliquent à tout supplément de taxes ou de compensations découlant d'une modification au rôle ou d'une disposition du présent règlement qui prévoit la possibilité d'exiger un tel supplément durant l'exercice financier. Cependant, la date ultime où peut être fait chaque versement postérieur au premier versement est 30 jours après le dernier jour où peut être fait le versement précédent. Dans le cas où la date

ultime d'un versement est un jour non ouvrable, elle est reportée au premier jour ouvrable suivant.

### Article 11. Taux d'intérêts sur les arrérages de taxes

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 15 %.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées après l'entrée en vigueur du présent règlement.

### Article 12. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ à la séance extraordinaire du Conseil du Village de Massueville, le lundi 12 décembre 2016, sous le numéro de résolution 2016-12-194.

### Adoption du programme triennal d'immobilisation 2017-2018-2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du code municipal, le Conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal en immobilisation de la municipalité pour les trois années suivantes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil adopte le programme triennal en immobilisation de la municipalité pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019 tel qu'il figure dans le tableau ci-dessous.

Description	2017	2018	2019	Total
Administration				
- Équipements de bureau	3 500	3 500	3 500	10 500
Voirie et hygiène du milieu				
- Infrastructures	500 000	450 000		950 000
- Radar de vitesse	10 000	-	-	10 000
<b>Total</b>	<u>513 500</u>	<u>453 500</u>	<u>3 500</u>	<u>970 500</u>



## VARIATION DU TAUX DE TAXES

Description	2017	2016	Variation
Taxe foncière générale	1,179	1,147	0,032
Règlement d'emprunt - 367-02	0,018	0,021	-0,003
Règlement d'emprunt - 396-97	0,009	0,011	-0,002
Règlement d'emprunt - 422-10	0,119	0,118	0,001
Réserve - Usine d'épuration des eaux usées	0,055	0,055	0
Réserve - camion	0,01	0	0,01
Réserve – matériel informatique	0,01	0	0,01
<b>Total de la taxe foncière</b>	<b>1.40</b>	<b>1.352</b>	<b>0.048</b>
Consommation d'eau, tarif de base	50,00	50,00	0
Consommation d'eau supplémentaire*	,70	,70	0
Cueillette des matières résiduelles	97,00	149,40	-52,40
Bac supplémentaire*	60,00	55,00	5
Éclairage des rues		33,00	-33,00
<b>Total des services (excluant les *)</b>	<b>147.00</b>	<b>232.40</b>	<b>-85.40</b>

### Variation du compte de taxes selon l'évaluation

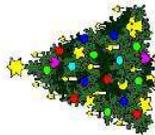
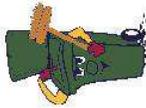
Évaluation	2017	2016	Variation	%
50 000,00	923,00	976,00	-53,00	-5,43%
75 000,00	1 197,00	1 246,40	-49,40	-3,96%
100 000,00	1 547,00	1 584,40	-37,40	-2,36%
125 000,00	1 897,00	1 922,40	-25,40	-1,32%
150 000,00	2 247,00	2 260,40	-13,40	-0,59%
175 000,00	2 597,00	2 598,40	-1,40	-0,05%
200 000,00	2 947,00	2 936,40	10,60	0,36%
250 000,00	3 647,00	3 612,40	34,60	0,96%
300 000,00	4 347,00	4 288,40	58,60	1,37%
<b>Total des revenus de taxes</b>	<b>568 915,00</b>	<b>575 878,00</b>	<b>-6 963,00</b>	<b>-1,21%</b>



# Décembre 2016

JOYEUX NOËL



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
				1~		3~
4~ Guignolée 	5~ Séance du Conseil à 19h30	6~ Messe à 8h30 Clinique 	7~  	8~	2~ Souper de Noël du club FADOQ	10~
11~ Messe à 9h Dépouillement d'arbre de Noël 	12~	13~ Messe à 8h30	14~ Bingo à 19h00 au local du Club FADOQ	15~	16~	17~
18~	19~	20~ Messe à 8h30 Clinique 	21~  	22~	23~	24~ 
25~ 	26~	27~ Messe à 8h30	28~	29~	30~ Patin libre 	Messe à 11h15



# Janvier 2017



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1~ 	2~ Bureau fermé	3~ Messe à 8h30	4~  	5~	6~  Patin libre	7~
8~ Messe à 9h00	9~	10~ Messe à 8h30	11~ Collecte de sapins 	12~	13~	14~
15~	16~ Séance du conseil à 19h30	17~ Messe à 8h30	18~  	19~	20~	21~
22~ Messe à 9h00	23~	24~ Messe à 8h30	25~	26~	27~  Patin libre	28~
29~	30~	31~ Messe à 8h30				

## Stationnement de nuit

Le règlement municipal numéro RM-330 concernant le stationnement stipule qu'il est interdit de stationner dans les rues de la municipalité du 15 novembre au 15 avril, de 01h00 à 7h00, afin de faciliter le déblaiement des rues.

Toute voiture stationnée dans les rues durant cette période, selon l'article 6 de ce règlement, pourra être remorquée sur l'ordre de l'entrepreneur, aux frais et risques de son propriétaire.



Pour renouer avec la symbolique de la nuit de Noël, la Fabrique de Saint-Aimé est heureuse d'annoncer qu'une messe de minuit sera célébrée le 24 décembre prochain à l'église de Saint-Aimé/Massueville.

La célébration se déroulera selon le rituel d'autrefois, à minuit autour d'une crèche vivante et dans la chaleur des chants traditionnels.

Les anciens se rappelleront leur Noël d'antan et pourront partager avec enfants et petits-enfants la faveur d'un souvenir incarné.

La messe sera célébrée par l'abbé Jean-Marc Beaudet.

Le service commencera à minuit. Dès 23h15, l'arrivée des fidèles se déroulera dans une atmosphère musicale animée par une chanteuse locale, **madame Pascale Pelosse**, le **Duo Carmen Ostiguy et Michel Huard** accompagné d'une **chorale jeunesse**. Ils seront accompagnés à l'orgue par **madame Thérèse Chouinard**, au violon par **monsieur Clovis Parent**, à la guitare et flûte traversière par **monsieur Jean-Jacques Beaupré**.



Soyez nombreux à vous joindre à ce moment privilégié qui vous rappellera des moments émerveillés de votre enfance que vous tiendrez à partager avec vos parents et amis.



# Saviez-vous que....

**Collectes domestiques (bacs verts) : les collectes se font à toutes les 2 semaines. Calendrier annuel disponible [www.massueville.net](http://www.massueville.net)**

Déposez simultanément avant 6 h vos bacs vert et bleu.

Collectes sélectives (bac bleu)



et des ordures (bac vert)



MERCREDIS	
Collecte sélective	
7 décembre 2016	4 janvier 2017
21 décembre 2016	18 janvier 2017

## IMPORTANT

Il n'y aura aucune collecte d'encombrant en décembre 2016 et janvier 2017  
Pour plus de détails, visitez notre site Web au [www.massueville.net](http://www.massueville.net)

Il y aura collecte de sapins de Noël le 11 janvier 2017



## RAPPEL

Il est important de mettre les bacs roulants de couleur différente de chaque côté de votre entrée (voir photo).

L'hiver approche à grands pas; afin de faciliter le déneigement des rues et la collecte des matières résiduelles, nous vous demandons de placer vos bacs, poubelles ou sacs à ordures en bordure de rue à l'intérieur de votre entrée privée afin de ne pas nuire au déneigement des rues et de minimiser les bris de bacs roulants ou poubelles par l'entrepreneur affecté au déneigement. Tout résidant doit obligatoirement déblayer son bac roulant ou poubelle après une tempête, Sinon les employés affectés aux collectes ne le videront pas.

T: 1-800-781-8111 p. 228  
F: 450-836-6500  
[www.ebiqc.com](http://www.ebiqc.com)



## Détecteur de fumée

**Avez-vous renouveler vos piles???**

**Les détecteurs de fumée hors d'usage doivent être jetés dans le bac de recyclage bleu lors des collectes régulières des matières résiduelles.**



## AVIS IMPORTANT

La Régie d'Aqueduc Richelieu Centre demande la collaboration de tous les contribuables. En effet, le compteur intérieur et/ou le lecteur à distance à l'extérieur doivent toujours être accessibles afin de permettre au coordonnateur de la Régie d'effectuer les réparations en tout temps, lorsque nécessaire.



## Permis de construction et de rénovation

Pour rencontrer monsieur Xavier Rajotte, inspecteur en bâtiment, vous devez prendre rendez-vous à la mairie au 450 788-2957.

Monsieur Xavier Rajotte est disponible tous les mardis matin de 9h00 à 12h00.



Congé des fêtes : Du 19 décembre 2016  
au 9 janvier 2017 inclusivement



# AVIS PUBLIC

## TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF

### GRILLE TARIFAIRE 2017

Je soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, donne avis que le Conseil de la MRC, à sa séance extraordinaire du 23 novembre 2016, a adopté la résolution numéro 2016-11-429 approuvant les tarifs du service de transport adapté et collectif qui seront en vigueur sur son territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur les transports*, L.R.Q. chapitre T-12.

SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL DE LA MRC de Pierre-De Saurel	Grille tarifaire 2017			
	Tarif ordinaire	Tarif réduit	Carte mensuelle ordinaire	Carte mensuelle réduit*
Intra-municipalité**	3,50 \$	2,50 \$	71,25 \$	42,75 \$
<b>Zone 1</b>				
Sorel-Tracy / secteur Tracy	4,00 \$	2,50 \$	81,25 \$	48,00 \$
Sorel-Tracy / secteur Sorel				
Sainte-Anne-de-Sorel				
Saint-Joseph-de-Sorel				
<b>Zone 2</b>				
Saint-Robert	4,50 \$	3,00 \$	92,00 \$	55,75 \$
Sainte-Victoire-de-Sorel				
<b>Zone 3</b>				
Massueville	5,50 \$	3,50 \$	115,50 \$	73,00 \$
Saint-Aimé				
Saint-Ours				
Saint-Roch-de-Richelieu				
Yamaska				
<b>Zone 4</b>				
Saint-David	6,50 \$	4,00 \$	138,25 \$	83,25 \$
Saint-Gérard-Majella				

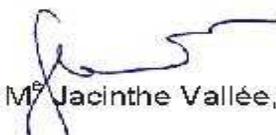
\*Tarif réduit : 65 ans et plus, ou étudiants temps plein ( avec preuve de l'établissement scolaire)

\*\*Massueville et Saint-Aimé seront considérés comme étant un déplacement intra-municipal

Coûts des livrets	
Livret de 20 billets de 0,50 \$	8,50 \$
Livret de 20 billets de 2,00 \$	34,00 \$
Livret de 10 billets de 5,00 \$	42,50 \$
Livret de 20 billets de 3,00 \$	54,00 \$

Pour de plus amples renseignements concernant ce service, la MRC invite la population à communiquer avec le Service de transport adapté et collectif régional (STACR) au 450 746-7827 (sans frais : 1 855 751-7827).

Donné à Sorel-Tracy, ce 24 novembre 2016.

  
M<sup>me</sup> Jacinthe Vallée, greffière

## «**Présent pour vous**

Pour mieux desservir les citoyennes et les citoyens du sud de la circonscription, le député de Richelieu ouvre **un point de service à Saint-Jude.**

**HORAIRE :** le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (à partir du 8 décembre)

**ADRESSE :** 938, rue du centre à Saint-Jude (locaux du CLSC)

**On vous y attend !**



# SYLVAIN ROCHON

Député de Richelieu  
sylvainrochon.org |    
450 742-3781 - 866 649-8832





FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-AIMÉ

846, rue de l'Église

Massueville, Q C J0G 1K0

Courriel : [fabstaime@hotmail.ca](mailto:fabstaime@hotmail.ca)

### **Horaire des messes décembre 2016 et janvier 2017**

**11 décembre à 9h00**

**24 décembre messe de Minuit -Mini concert avec chorale jeunesse à 11h15**

**30 décembre – Fête de la Sainte Famille**

**8 janvier 2017 à 9h00**

**22 janvier à 9h00**

**Messe tous les mardis à la sacristie à 8h30**

**Horaire d'ouverture de la Fabrique;**

les mardis de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h00

Dimanche après la messe 30 minutes de bureau

### **Intention de messe**

Toute personne qui désire une intention de messe, veuillez le prévoir au moins deux mois d'avance.

### **Dons Dîme 2016**

Rappel pour ceux et celles qui n'ont pas participé à leur contribution volontaire annuelle 2016 (Dîme : tarif établi par le diocèse 60\$ par personne majeure). Votre contribution financière est essentielle pour assurer la vie de notre Église.

**Merci à tous ceux et celles qui ont déjà participé à leurs contributions annuelles 2016**

### **Bénévoles 2016**

Chers(ères) bénévoles nous vous remercions d'avoir pris le temps durant l'année de répondre à nos besoins. Votre présence et dévouement donne un soutien pour l'avenir de notre église. **Merci à tous!**

### **Peinture fenêtres de l'église**

Merci à M. Marc Rivard de sa générosité et son précieux temps pour avoir repeint les fenêtres de la façade de notre église.

**Nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes, prospérité-Sérénité-Paix.**

Le conseil de la Fabrique de Saint-Aimé





**Ô Chalet Aimé Massue**  
**Loisirs familiaux intergénérationnels**  
**(450) 881-1324**



**280, rue Bonsecours Massueville J0G 1K0**  
**ochaletaimemassue@hotmail.com**  
**ochaletaimemassue.75054@facebook.com**

AVIS À TOUS LES CITOYENS DE SAINT-AIMÉ ET MASSUEVILLE

**L'organisme Ô Chalet Aimé Massue  
dont la mission est d'offrir aux familles  
du milieu des services de loisirs familiaux intergénérationnels  
vous informe de sa nouvelle campagne de financement**

**Campagne de financement**

**« VIVEZ LA FIÈVRE DU HOCKEY »**

**Courez la chance de gagner 1 paire de billet pour le match  
SABRES DE BUFFALO VS CANADIENS DE MONTRÉAL**

**Au Centre Bell, le mardi 31 janvier 2017**

**d'une valeur approximative de \$400.00 - Seulement 300 billets d'émis - Tirage le 16 janvier 2017**



*Zone Desjardins : Comptoirs de restauration rapide distribuant gratuitement nourriture et boissons non-alcoolisées*

**Au profit de l'organisme**



**Ô Chalet Aimé Massue**  
**Loisirs familiaux intergénérationnels**  
**(450) 881-1324**

**Coût : 10\$  
chacun**

**280, rue Bonsecours Massueville J0G 1K0**  
**ochaletaimemassue@hotmail.com ochaletaimemassue.75054@facebook.com**

**Contactez-nous au (450) 881-1324 afin d'obtenir des billets de tirage**

**Collectes des bouteilles vides et de dons pour l'organisme**

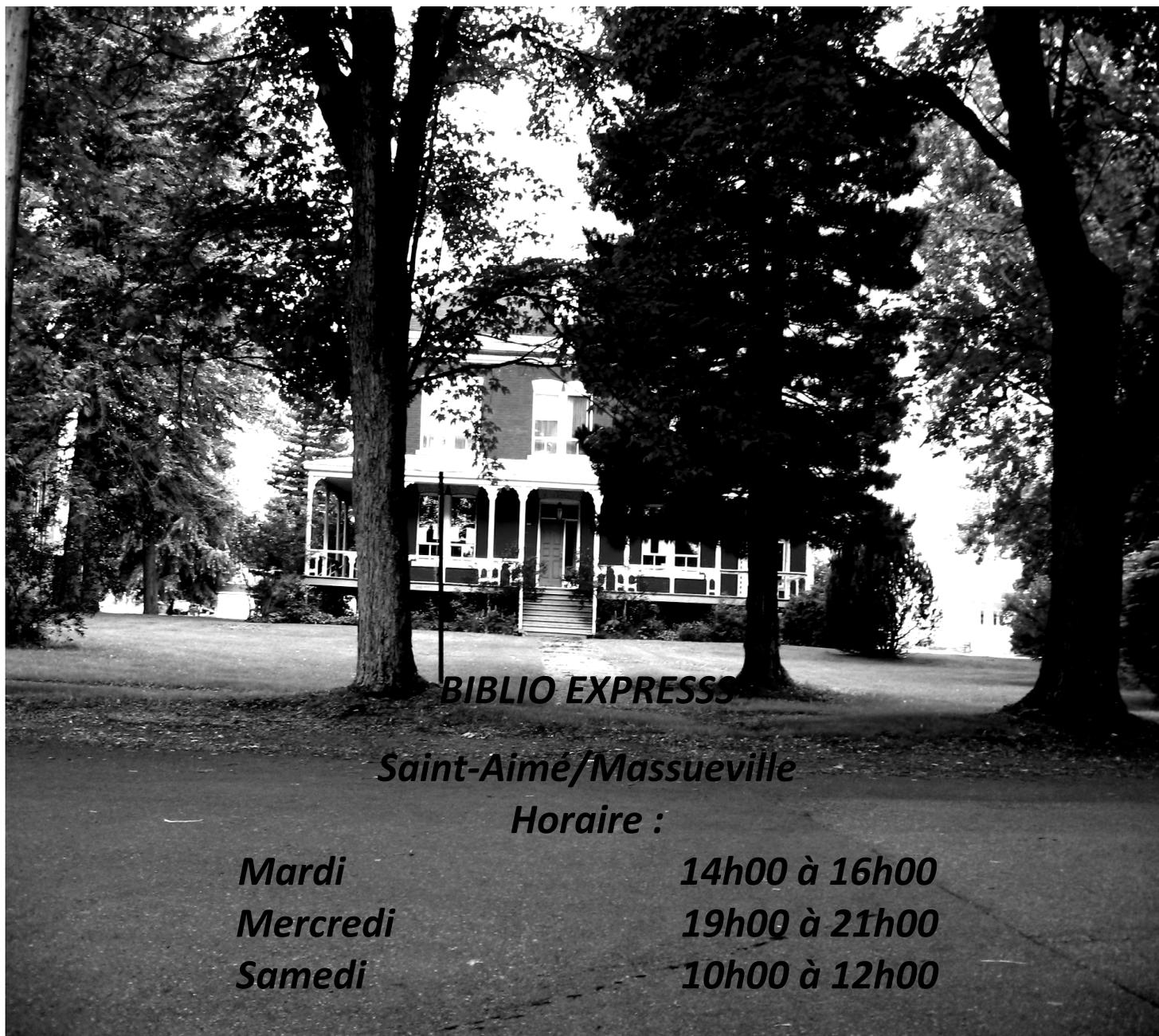
La prochaine collecte sera organisée le **samedi 14 janvier 2017**.  
Il est également possible de nous apporter vos bouteilles vides directement  
Ô Chalet en tout temps durant l'année.

*La collecte aura lieu entre 10h et 15h.*

*Les bouteilles peuvent être laissées dans des sacs ou boîtes sur les balcons.*

**Il vous sera possible de vous procurer également des coupons pour le tirage**





## **BIBLIO EXPRESS**

**Saint-Aimé/Massueville**

**Horaire :**

<b>Mardi</b>	<b>14h00 à 16h00</b>
<b>Mercredi</b>	<b>19h00 à 21h00</b>
<b>Samedi</b>	<b>10h00 à 12h00</b>

**Téléphone de la bibliothèque: 450 788-3120**

### **Avis de recherche: nouveaux bénévoles**

Vous aimez la lecture, vous appréciez l'environnement tranquille de la bibliothèque et vous avez envie de rencontrer d'autres lecteurs passionnés ? Alors n'hésitez pas et joignez-vous à notre équipe de bénévoles. Il vous suffit de disposer de quelques heures par mois. Des responsabilités diversifiées vous attendent, selon vos aptitudes, votre horaire et vos envies.

Des personnes-ressources vous accompagnent tout au long de votre apprentissage.

Pour plus de détails, contactez Claire Montplaisir au 450 788-3120.



### **Site Web de la bibliothèque**

Le site Web de la bibliothèque est :

<http://www.reseaubibliodubebec.qc.ca>.

Dans la colonne de droite, vous pourrez lire les nouvelles de votre bibliothèque, mais aussi celles du réseau auquel nous sommes affiliés. Vous aurez l'occasion de lire des critiques complètes de livres. C'est donc un rendez-vous sur notre site Internet.



## Activités du club FADOQ – 2016

**Décembre**

**14 décembre**

Bingo au local du club à 19h00



région  
MRC de la Région Yamaska  
Club Massueville-Saint-Aimé

**Pour informations, contactez Pierrette Champagne au  
450 788-2576**

### Avis aux intéressés

**Cours de IPAD (Apple) seront offerts par le club FADOQ.**

**Les cours débuteront en janvier 2017 à raison de 4 rencontres de 3 heures durant 4 semaines au coût de 90 \$. Maximum de 6 personnes seront autorisées à la formation.**

**Les cours se donneront le lundi ou mercredi de 13h15 à 16h15 à la bibliothèque de Saint-Aimé/Massueville.**

**Pour informations : Claire Berger au 450 788-2300  
Lucille Bernier au 450 788-2161**



### ***Patin libre gratuit***

Les municipalités de Saint-Robert, Saint-Aimé, Massueville, Saint-Ours, Yamaska et Sainte-Victoire sont heureuses de vous inviter à des heures de patin libre au

### **Centre sportif de Saint-Robert**

Les locations sont prévues les journées pédagogiques aux dates suivantes, les vendredis de 13 h 30 à 15 h 00 :

- **Vendredi : 30 décembre 2016**
- **Vendredi : 6 janvier 2017**
- **Vendredi : 27 janvier 2017**
- **Vendredi : 3 mars 2017**
- **Vendredi : 24 mars 2017**



# Horaire d'ouverture de la patinoire pour la période de Noël

Le 23 décembre de 15h à 17h et de 18h à 22h  
Du 26 décembre au 9 janvier : 13h à 17h et de 18h à 22h  
Les 24 décembre et 31 décembre : 13h à 17h  
Les 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier : FERMÉ

## Horaire régulier pour le local de la patinoire

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
13 h à 17 h et 18 h à 21 h	15 h à 17 h et 18 h à 21 h	15 h à 17 h et 18 h à 21 h	15 h à 17 h et 18 h à 21 h	15 h à 17 h et 18 h à 21 h	15 h à 17 h et 18 h à 22 h	13 h à 17 h et 18 h à 22 h

**Téléphone local des loisirs 450-788-2804**  
Commentaire et /ou suggestion 450-788-2215

*Lors d'une journée pédagogique, l'horaire de la patinoire sera identique à celle de la fin de semaine et prendre note que l'adulte présent attachera les patins de vos enfants avec plaisir*



# DÉFI PATIN



**Lieu** : Zone Multisport

**Date** : Dimanche 15 janvier 2017

**Heure** : 13 h à 16 h

**Activités** : patin, hockey, ballon-balai, musique d'ambiance, possibilité de faire plusieurs sports extérieurs.

Chocolat chaud et café offert gratuitement !!

*Le défi patin est un concours lancé entre les municipalités pour voir laquelle qui est la plus participative à des activités hivernales.*



**Venez en grand nombre pour augmenter nos chances de gagner !!**



**Vous avez 50 ans et plus et désirez investir dans votre santé ?  
Venez essayer les cours de gymnastique douce !!!**

Vous pouvez venir essayer gratuitement et exceptionnellement sans inscription les mercredis 7 et 14 décembre la gymnastique douce au gymnase de l'école Christ-Roi à Massueville de 19h00 à 20h30.

Ces cours sont offerts gratuitement par les centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes de Sorel-Tracy.

Nous aimerions attirer des gens de 50 ans et plus des alentours qui voudraient venir pratiquer la gymnastique douce tous les mercredis de 19h00 à 20h30 à partir du 11 janvier 2017.

Les inscriptions pour la prochaine session se feront en décembre 2016, alors veuillez contacter la responsable pour vous inscrire.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter Mme Pierrette Bélisle au 450-788-2238.

**Bienvenue à tous !!**

**Assurez-vous d'avoir votre certificat de naissance reconnu par l'état civil grand format, dont le nom des parents y figure pour la période des inscriptions.**



# NOUVEAU\*\*\*\*\*NOUVEAU

## HOCKEY COSOM

Hey salut toi,  
tu as de 12 à 17 ans ?  
Tu veux rencontrer des amis, bouger et  
surtout t'amuser ?  
Joins-toi à moi et viens jouer au hockey cosom.  
Garçon ou fille, tout le monde a le droit de  
s'amuser ☺ ☺

Appel tes amis et viens t'amuser dans un  
environnement sécuritaire et contrôlé.

Cette activité est gratuite pour tous et l'équipement est fourni à chaque  
joueurs.

**Endroit ?** : Gymnase de l'école Christ-Roi à Massueville.

**Quand ?** : Tous les jeudi soir de 19h00 à 20h00



**FINI LE 15 DÉCEMBRE 2016 POUR LE CONGÉ DES FÊTES**

**ET DE RETOUR**

**LE 2 FÉVRIER JUSQU'AU 5 AVRIL 2017**

**Tu veux plus d'informations ? Appel moi, il me fera plaisir de  
te renseigner.**

Responsable : Richard Gauthier au 450-788-3350



[facebook.com/zumbafitness.debbie](https://facebook.com/zumbafitness.debbie)

École St-Marcel, Porte sur le côté, Rang Église Nord, J0H 1T0



**DANSE**  
**MISE EN FORME**

**Pour Adultes et Adolescents :**

Cours à la carte : 9 \$ /cours

Ou

Inscription : 90 \$ /12 cours

**Horaire : 23 février au 1 juin**

*(cours annulés : 2, 16, 30 mars)*

Plus que jamais, C'est **FUN** d'Être en forme!

**INSCRIPTION Zumba AVANT le 16 février**

auprès de l'institutrice Debbie Desmarais (450) 501-8624,

[debbie.desmarais@usherbrooke.ca](mailto:debbie.desmarais@usherbrooke.ca), **PAIEMENT au 1<sup>er</sup> cours**





# HIP HOP

## 6-15 ANS

**Eglise St-Marcel-de-Richelieu**

Porte sur le côté, Rang de L'Église Nord, J0H 1T0

**GROUPE I : Jeudi 18 h à 19 h**  
23 février au 1 juin (10 cours)

**GROUPE II : Vendredi 18 h à 19 h**  
24 février au 2 juin (10 cours)

*Cours annulés : Gr. 01 : 2, 16 et 30 mars, 13 avril, 4 mai.*

*Gr. 02 : 3, 24 et 31 mars, 14 avril, 5 mai.*

**ET SPECTACLE LE 2 JUIN 2017**

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT le 16 février 2017**  
auprès de l'institutrice Debbie Desmarais,  
(450) 501-8624 ou [debbie.desmarais@usherbrooke.ca](mailto:debbie.desmarais@usherbrooke.ca)

\* Paiement de 95 \$ EN ARGENT, à payer au 1<sup>er</sup> cours





## Formulaires d'inscription disponibles EN LIGNE

**Au [www.operationnezrouge.com](http://www.operationnezrouge.com)**

***Vous ne voulez pas aller sur la route?*** Vous pouvez aussi nous aider à servir de la nourriture aux bénévoles à la centrale (de 19h à 23h), répondre au téléphone, à la centrale, ou encore aller avec l'équipe de promotion, dans les partys (de 19h à minuit)! Plaisir assuré!

***Les dons des utilisateurs du service encouragent la jeunesse locale, la relève de notre région!***  
C'est la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy qui est le maître d'œuvre de la campagne dans la MRC de Pierre-De Saurel ainsi qu'à la Municipalité de Saint Denis sur Richelieu!

**En fonction dès le 25 novembre 2016 ★ 450-746-1611**



Retrouvez-nous sur Facebook!

Maître d'œuvre :



Fondation  
du Cégep de Sorel-Tracy

靈

氣

*Énergie... Universelle... de... Vie*  
**REIKI**

Maintenant disponible à Massueville  
Formation sur l'auto-guérison et traitements  
énergétiques selon la Méthode Ushui

Les déséquilibres énergétiques sont à la source  
des problèmes de santé, le Reiki vous aidera à  
rétablir le lien entre votre corps et votre esprit.

Pour information, contactez Francine Harvey  
au 450 788-2680



Député de Richelieu,  
Sylvain Rochon  
71, rue De Ramezay,  
bureau 101  
Sorel-Tracy (Québec)  
J3P 3Z1  
Tél. : 450 742-3781  
Sans frais : 1 866 649-8832

7995750 Canada inc

## **CANTINE DU VILLAGE MASSUEVILLE**

201, rue Bonsecours, Massueville JOG 1K0



**450 788-2447**

**Saison automne-hiver**

**Ouvert du dimanche au mercredi de 10 :00 à 20:00**

**Jeudi au samedi de 10 :00 à 22 :00**

**Spécial du jour du lundi au vendredi**

**Heures d'ouverture**

**Ouvert du lundi au dimanche**

**10h00 à 22h00**

**Livraison gratuite à Massueville et St-Aimé**

**St-Marcel, St-Louis: 3 \$ Yamaska,**

**St-Robert et St-David: 5 \$- Minimum 20 \$ pour livraison**





**Disponible au plan d'engrais**

- ▶ Moulées laitières, bovines, avicoles, porcines et équines
- ▶ Moulées diverses (lapin, chat, chien)
- ▶ Ripe
- ▶ Grains ronds et cassés
- ▶ Produits de quincaillerie

**Soyez les premiers à connaître nos promotions!**

Suivez La Coop Covilac sur FACEBOOK et  
inscrivez- vous à l'infolettre!

<http://covilac.coop/infolettre>



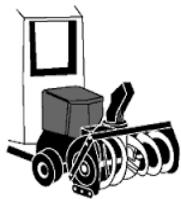
640 rue St-Pierre Sud,  
Saint-Aimé, Qc, J0G 1K0

450-788-2242

450-788-2122

[www.covilac.coop](http://www.covilac.coop)





## GUY CLOUTIER enr.

Massueville 450 788-2051  
Cell : 450-880-0670

- Déchaumage
- Tonte de gazon
- Recouvrement de toit (en bardeau)
- Peinture extérieure

Déneigement, estimation gratuite,  
résidentiel et commercial

## Dépanneur S.G. Bardier

Stéphane Bardier - Guylaine Laprade, Props

Station Service Pétro-T - Produits d'épicerie  
Agence SAQ - Bières - Loto-Québec  
Location de films et jeux vidéo

948, rue Royale Massueville, Qc J0G 1K0  
Tél.: 450-788-2000



Les couvre-planchers  
**ALAIN MORIN**  
Vente et installation

- Tapis

- Prélart
- Céramique
- Plancher chauffant FLEXTHERM

742, rue Saint-Édouard  
Saint-Jude (Qc) J0H 1P0

Téléphone : 450 792-2007  
Télécopieur: 450 792-2443

## À qui la chance!

**COMPLICE** des initiatives de sa communauté,  
**Desjardins** est fier d'apporter son appui aux  
activités de la région.

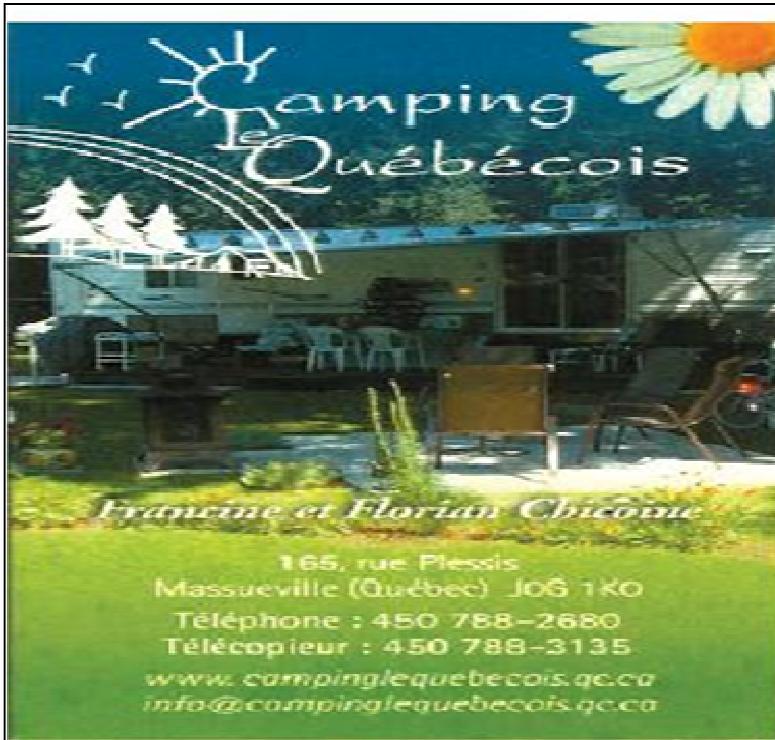


## Desjardins

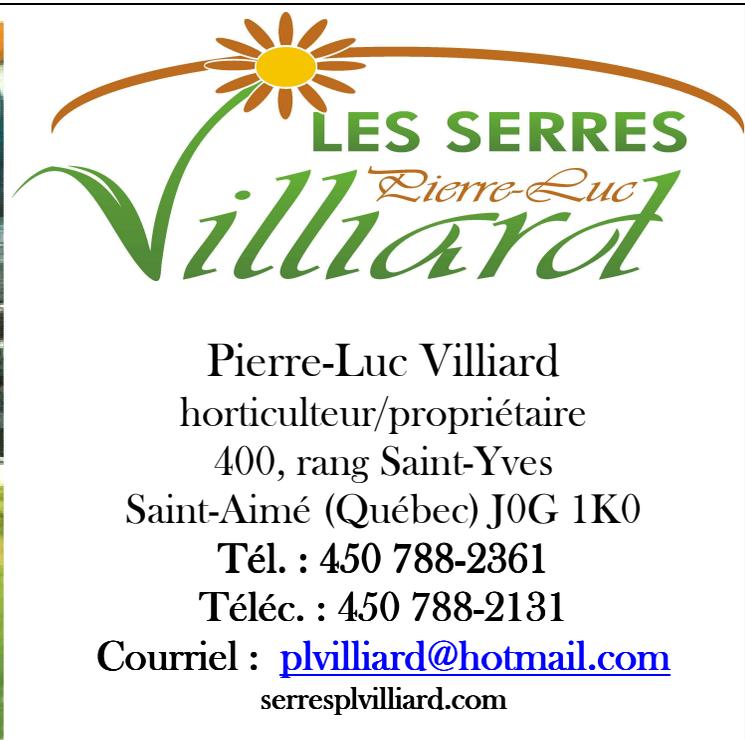
450 746 7000

Coopérer pour créer l'avenir





**Camping le Québécois**  
*Françoise et Florian Chicôme*  
 165, rue Plessis  
 Massueville (Québec) J0G 1K0  
 Téléphone : 450 788-2680  
 Télécopieur : 450 788-3135  
 www.campinglequebecois.qc.ca  
 info@campinglequebecois.qc.ca



**LES SERRES**  
*Pierre-Luc*  
**Villiard**

Pierre-Luc Villiard  
 horticulteur/propriétaire  
 400, rang Saint-Yves  
 Saint-Aimé (Québec) J0G 1K0  
 Tél. : 450 788-2361  
 Téléc. : 450 788-2131  
 Courriel : [plvilliard@hotmail.com](mailto:plvilliard@hotmail.com)  
[serresplvilliard.com](http://serresplvilliard.com)

**Nouveau à Massueville !**  
 Vous aimez la musique et désirez en jouer pour votre plaisir!  
 Je me ferais un plaisir de vous enseigner le piano ou l'orgue à domicile ou chez moi à un prix abordable.

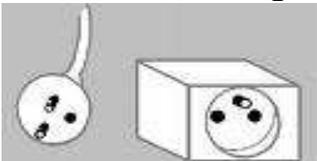


Pour informations, contactez Thérèse au 450 792-2029 OU 450 501-9480



*La Sublime Asperge*  
 Ferme de Simon Lavallée  
 et  
 Nicole Saint-Jean  
 620, rang St-Thomas  
 Saint-Aimé-de-Richelieu (Québec) J0G 1K0  
 Téléphone : 450 788-2633  
 Télécopieur : 450 788-3227  
[www.lasublimeasperge.com](http://www.lasublimeasperge.com)

**Entreprise d'électricité Gilles Pelosse inc.**  
 Service - électricité générale



924, rue Varennes  
 Massueville (Québec) J0G 1K0  
 450 788-2612

**À qui la chance!**




**Alexandre Bélisle**

**CONSTRUCTION**  
 Construction - Rénovation  
 Résidentiel-Commercial

(450) 880-0643  
 Entrepreneur Général  
 R.B.Q.:5607-7241-01